

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 17.03.2023
. d'affichage : 29.03.2023

N° de la délibération : 2023-40

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 48
. votants : 62

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme VASSEUR Julie, MM. HAY Francis, ORIER Francis, Mmes VERGULDEZOONE Nathalie, CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. BRUCHET Antoine, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, Mme TOTET Fanny, MM. FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, MEREL Michel, SALOME André, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, JOLY Vincent.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. HAY Francis avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.
Mme VERGULDEZOONE Nathalie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine.
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ACQUAIRE Alain.
M. DELVILLE Jean-Pierre avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc.

OBJET :

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE



CANAL-SEINE-NORD EUROPE
MODIFICATION DES FRANCHISSEMENTS ROUTIERS POUR LES COMMUNES DE EPENANCOURT,
MORCHAIN, PARGNY, LICOURT

EXPOSÉ DES FAITS

Dans le cadre des franchissements routiers relatifs au passage du Canal Seine Nord Europe sur le Territoire de l'Est de la Somme, et dans le cadre de l'optimisation des itinéraires routiers concordante à l'optimisation des parcelles agricoles, des échanges ont eu lieu entre les communes d'Épénancourt, Morchain, Pargny, Licourt, Béthencourt-sur-Somme, afin de solliciter la Société du Canal Seine Nord Europe pour procéder des modifications des rétablissements routiers sur ce secteur, la Société du Canal Seine Nord Europe a diligenté des études complémentaires afin de refaire une proposition de rétablissement aux communes correspondant à leurs demandés.

CONSIDERANT

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes entre les communes de Compiègne (Oise) et Aubencheul-au-Bac (Nord),

Le tracé retenu à l'issue de l'enquête publique ouverte sur le projet du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) et le rapport, les conclusions motivées et l'avis de la commission d'enquête sur le projet de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du CSNE en date du 6 juillet 2007,

La recommandation n°2 formulée par cette commission d'enquête enjoignant Voies Navigables de France (VNF) à continuer le dialogue, avec les communes concernées, au sujet du tracé définitif, des ouvrages annexes ainsi que des voies relatives au projet du CSNE,

La substitution par la Société du Canal Seine-Nord Europe aux droits et obligations de Voies Navigables de France (VNF) en application de l'article 11 de l'ordonnance du 21 avril 2016 relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe,

CONSTATANT

La proposition modificative des rétablissements routier pour la desserte du secteur d'Épénancourt, Morchain, Pargny, Licourt, Béthencourt-sur-Somme proposée par la Société du Canal Seine Nord Europe telle que figurant en annexe,

Les délibérations concordantes favorables à la proposition de modification des conditions de franchissement du CSNE, émises par les conseils municipaux des communes d'Épénancourt, Licourt, Morchain, Béthencourt-sur-Somme et Pargny dont les territoires sont concernés par cette proposition et qui sont reprises en annexe de la présente délibération, ainsi que celle de la Chambre d'Agriculture de la Somme,

Vu la proposition de plan actant le principe des rétablissements, tel que figurant en annexe,

Le Conseil Communautaire,

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de modification des conditions de franchissement du CSNE dans le secteur d'Épénancourt, Licourt, Morchain, Béthencourt-sur-Somme et Pargny tel que représenté en annexe,

Autorise le Président ou le Vice-Président au Canal Seine Nord Europe à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

P. O.

F. LÉONTE
80400
HAM

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE

S²LO

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BETHENCOURT SUR SOMME (80190).**

SEANCE DU 20 novembre 2022

Date de Convocation : 10 novembre 2022

Date d'affichage :

Conseillers en exercice :9. Présents : 9. Votants : 9

L'an deux mil vingt-deux, le vingt novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Poturalski Patricia, Maire.

Étaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès verbal de la dernière réunion a été lu et approuvé.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Fusion des rétablissements RD 62 PARGNY EPENANCOURT MORCHAIN.

Dans le cadre des études S2 liées au CSNE, Madame le Maire rappelle ce qui suit aux membres du conseil présents :

La SCsNE avait envisagé deux rétablissement routier distincts : VC Morchain- RD 103 et Epénancourt-Morchain.

Le 1^{er} février 2022 dans une délibération le conseil avait sollicité une Modification de ce programme de travaux à des fins de fusion de ces deux rétablissements, motivée par des souhaits d'optimisation foncière, de gestion des ruissellements, et des couts d'entretien.

Le conseil de la SCsNE a autorisé cette étude d'évolution par une délibération numéro CS 2021-2-2-2.

Des études ont alors été menées, suivies de réunions de concertation et une réunion de restitution a permis d'acter, le 29 septembre 2022 un nouveau schéma routier fusionné.

Afin d'entériner cette modification, Madame le Maire présente deux plans aux membres présentes et sollicite les avis des membres.

Après consultation le Conseil décide de donner un avis favorable quant au nouveau tracé de rétablissement qui reliera la RD 62 au nord de Pargny à une voie communale reliant Epénancourt à Morchain.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Le Maire



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE

**DELIBERATION RELATIVE
« AUX DEUX FUSIONS DE RETABLISSEMENTS
DANS LE SECTEUR 2 (PASSEL(60)-ALLAINES(80))
DU CANAL SEINE-NORD-EUROPE
EMPORTANT MODIFICATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX »**

La Chambre d'agriculture de la Somme, réunie en Session le 28 novembre 2022, à Amiens, 19 bis rue A. DUMAS, en présentiel, sous la présidence de Madame Française CRÉTÉ,

DELIBERANT conformément aux dispositions législatives et réglementaires,
CONSIDERANT

1- La délibération du 23 novembre 2021, prise par la Session de la Chambre d'agriculture de la Somme, favorable à la proposition formulée par plusieurs exploitants agricoles impactés par le projet de modifier les conditions de franchissement du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) inscrites dans la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet dans le secteur de Breuil, Cressy-Omencourt, Languevoisin-Qulquery et Moyencourt ;

2- La décision du 2 mai 2022, prise par le Bureau de la Chambre d'agriculture de la Somme, favorable à la proposition formulée par les maires des communes d'Épénancourt, Morchain, Licourt et Pargny impactées par le projet de modifier les conditions de franchissement du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) inscrites dans la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet ;

CONSTATANT

La nature et la consistance des modifications du programme des travaux étudiées et présentées par la SCSNE le 29 septembre 2022 (repris en annexe des présentes) aboutissant :

- Dans le secteur de Moyencourt, à la fusion de deux rétablissements routiers (la voie communale Cressy-Omencourt/Moyencourt et la voie communale Languevoisin-Qulquery/Breuil) en un franchissement unique localisé au nord de la commune de Moyencourt, entre les deux rétablissements proposés initialement (plan en annexe 1) ;
- Dans le secteur d'Épénancourt, à la fusion de deux rétablissements routiers (la voie communale Morchain/RD103 et la voie communale Morchain/Épénancourt) en un franchissement unique localisé à l'ouest de la commune de Pargny, entre les deux rétablissements proposés initialement (plan en annexe 2) ;



Après en avoir délibéré

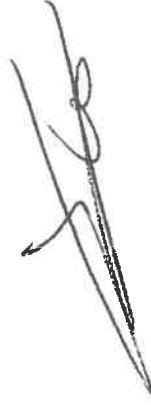
DECIDE

De rendre un avis favorable aux fusions des rétablissements routiers « voie communale Cressy-Omencourt/Moyencourt et la voie communale Languevoisin-Quiquery/Breuil » prévus au programme initial des travaux du CSNE en un nouveau rétablissement routier « voie communale Cressy-Omencourt/Breuil/Moyencourt » conformément aux plans repris en annexe des présentes ;

De rendre un avis favorable aux fusions des rétablissements routiers « voie communale Morchain/RD103 et la voie communale Morchain/Epénancourt » prévus au programme initial des travaux du CSNE en un nouveau rétablissement routier « RD62/Pargny/Epénancourt/Morchain » conformément aux plans repris en annexe des présentes ;

De rendre un avis favorable à l'inscription de ces deux fusions de rétablissements dans la version finale du projet de construction de CSNE.

**La Présidente,
Françoise CRÉTÉ**



Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE

S²LO

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16/12/2022

ID : 080-218002616-20221214-19_2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
EPENANCOURT

N° 19-2022

SEANCE DU 14 décembre 2022

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Date convocation : 30/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 décembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **BLONDELLE Pascal** Maire.

ETAIENT PRESENTS : (8/11) : Mr **BLONDELLE Pascal**, Mr **BASSET Michel**, Mr **BEAUCORNY Nicolas**, Mme **COURMONTAGNE Aline**, Mr **DOSSU Sébastien**, Mr **GOSSMANN Jean-Philippe**, Mr **LESTURGEZ Thierry**, Mme **VROMMAN Aurélie**.

ETAIENT ABSENTS : (3/11) : Mme **FLIPO Méghann**, Mme **DUCROCQ Jeanne**, Mr **MARQUANT Stéphane**.

Secrétaire de séance : Mr **LESTURGEZ Thierry**

Objet : fusion des rétablissements routiers Canal Seine Nord Europe

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'en début d'année 2022 le conseil municipal avait délibéré pour solliciter une modification des rétablissements routiers envisagés dans le programme de travaux du Canal Seine Nord Europe, à savoir : la fusion du rétablissement routier VC Morchain-RD03 et VC Epénancourt-Morchain. Le Conseil de surveillance de la SCSNE a autorisé cette étude d'évolution de programme par délibération N° CS 2021-2-2-2.

Le schéma du nouveau rétablissement fusionné qui reliera la RD62 au nord de Pargny à une voie communale reliant Epénancourt à Morchain a été acté lors d'une réunion le 29/09/2022. Afin d'entériner cette modification la SCSNE a besoin de recueillir les avis des conseil municipaux concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à la fusion des 2 rétablissements routiers VC Morchain-RD03 et VC Epénancourt-Morchain pour un nouveau tracé de rétablissement qui reliera la RD62 au nord de Pargny à une voie communale reliant Epénancourt à Morchain

Fait et délibéré à Epénancourt le 14/12/2022

Pour copie conforme

Le Maire, Pascal Blondelle.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 16/12/2022 et de la publication le 16/12/2022.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE

S²LO

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

S²LO

ID : 080-218004513-20221122-D_2022_906-DE

République française

Département de la Somme

MAIRIE DE LICOURT

Séance du 22 novembre 2022

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 10/11/2022
L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian MERESSE

Présents : 8

Présents : Christian MERESSE, Laurent DEGENNE, Marcelle DOUVILLE, Thomas GRAIN, Julien DUVAL, Christian GLOWACKI, Jean-Bernard ROUSSELLE, Jessica BRIERE

Votants: 8

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Alexandre BEGUIN, Sonia BEAURAIN, René MACHUELLE

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Christian GLOWACKI

Objet: Fusion des rétablissements RD 62 - PARGNY - EPENANCOURT - MORCHAIN - D_2022_906

Dans le cadre des études de projet S2 liées au Canal Saine Nord Europe, Monsieur le Maire rappelle ce qui suit aux membres du Conseil présents :

La SCSNE avait envisagé deux rétablissement routiers distincts : VC Morchain-RD 03 et VC Epénancourt- Morchain.

Nous avons sollicité une modification de ce programme de travaux à des fins de fusion de ces deux rétablissements, motivés par des souhaits d'optimisation foncière, de gestion des nuisances et des coûts ultérieurs d'entretien.

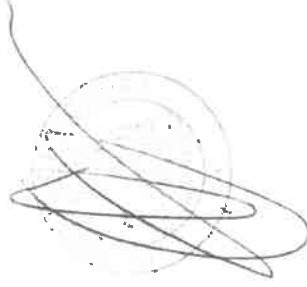
Le Conseil de la SCSNE a autorisé cette étude d'évolution de programme par une délibération n° CS 2021-2-2-2.

Des études ont alors été menées, suivies de réunions de concertation et une réunion de restitution a permis d'acter, le 29 septembre 2022, un schéma de nouveau rétablissement routier fusionné.

Après consultation des plans et en avoir délibéré, tous les membres du Conseil réunis émettent un avis favorable quant au nouveau tracé de rétablissement qui reliera la RD 62 au nord de Pargny à une voie communale reliant Epénancourt à Morchain.

Fait et délibéré, les jour, moi et an susdits.

Le maire,
Christian Meresse



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE

S²LO

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MORCHAIN

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	9 + 1 pouvoir
Date de convocation	27/10/22
Date d'affichage	10/11/22

Séance du 07 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre, à 19 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Paul BOURGY, le Maire.

Étaient présents:

BOURGY JP- LECOT P - COLIN A - CARPENTIER J - WISSOCQ JM - BONARD N -VERVIN D- HUART M-F . PEZIN C .

Étaient absents

PHILIPPE M qui avait donné pouvoir à LECOT P
MONNIER M

Objet : Fusion des rétablissements RD 62 – PARGNY – EPEANANCOURT – MORCHAIN .

Dans le cadre des études de projet S2 liées au Canal Seine Nord Europe, Monsieur le Maire rappelle ce qui suit aux membres du Conseil présents :

La SCSNE avait envisagé deux rétablissement routiers distincts : VC Morchain – RD 03 et VC Epéanancourt - Morchain .

Le 1° février 2022, dans une délibération du Conseil municipal, nous avons sollicité une modification de ce programme de travaux à des fins de fusion de ces deux rétablissements, motivés par des souhaits d'optimisation foncière, de gestion des ruissellements et des coûts ultérieurs d'entretien.

Le conseil de la SCSNE a autorisé cette étude d'évolution de programme par une délibération n°CS 2021-2-2-2.

Des études ont alors été menées, suivies de réunions de concertation et une réunion de restitution a permis d'acter, le 29 septembre 2022, un schéma de nouveau rétablissement routier fusionné.

Afin d'entériner cette modification, Monsieur le Maire présente deux plans à chaque membre du Conseil et sollicite les avis des uns et des autres.

Après consultation des plans et en avoir délibéré, tous les membres du Conseil réunis émettent un avis favorable quant au nouveau tracé de rétablissement qui reliera la RD 62 au nord de Pargny à une voie communale reliant Epénancourt à Morchain. (cf.pj)

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
BOURGY Jean-Paul
Maire de MORCHAIN



Certifié exécutoire par le Maire, après dépôt en Sous-Préfecture et publication le : - 8 NOV. 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE

(Identité de la collectivité)

Commune de Morchain
80190 MORCHAIN

à

Sous-préfecture de Péronne
Pôle cabinet et conseils aux collectivités
25, avenue Charles Boulanger
B.P. 60049
80201 PERONNE Cedex

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Séance du : 04 novembre 2022

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.	Délibération du Conseil municipal.	
Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).		
Fusion des rattachements RD 62 Pargny - E. Péroncourt - Morchain.		



Cadre réservé à la SOUS-PRÉFECTURE de PÉRONNE

14 NOV. 2022
ARRIVÉE

Fait à Morchain, le 08 NOV. 2022

le Maire

Cachet de la collectivité et signature

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE

La preuve de la réception en sous-préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la sous-préfecture et la date de la réception.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PARGNY (80190).**

SEANCE DU 25 novembre 2022

Date de Convocation : 17 novembre 2022

Date d'affichage :

Conseillers en exercice :9. Présents : 7, Votants : 7

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Pollard Corinne, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice sauf Y Courmontagne, JB Poulain excusé.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès verbal de la dernière réunion a été lu et approuvé.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Fusion des rétablissements RD 62 PARGNY EPEANCOURT MORCHAIN.

Dans le cadre des études S2 liées au CSNE, Madame le Maire rappelle ce qui suit aux membres du conseil présents :

La SCSNF, avait envisagé deux rétablissement routier distincts : VC Morchain- RD 103 et Epénancourt-Morchain.

Le 1^{er} février 2022 dans une délibération le conseil avait sollicité une Modification de ce programme de travaux à des fins de fusion de ces deux rétablissements, motivée par des souhaits d'optimisation foncière, de gestion des ruissellements, et des couts d'entretien.

Le conseil de la SCSNE a autorisé cette étude d'évolution par une délibération numéro CS 2021-2-2-2.

Des études ont alors été menées, suivies de réunions de concertation et une réunion de restitution a permis d'acter, le 29 septembre 2022 un nouveau schéma routier fusionné.

Afin d'entériner cette modification, Madame le Maire présente deux plans aux membres présentes et sollicite les avis des membres.

Après consultation le Conseil décide de donner un avis favorable quant au nouveau tracé de rétablissement qui reliera la RD 62 au nord de Pargny à une voie communale reliant Epénancourt à Morchain.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dcssus.

Pour extrait conforme.
Le Maire

The block contains a handwritten signature in blue ink that reads "Pollard". Below the signature is a circular official stamp of the Municipality of Pargny. The stamp features a central emblem with a sun and a tree, surrounded by the text "Mairie de Pargny" and "80190".

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE

The logo for S2LO, consisting of the letters "S2LO" in a stylized blue font with a swoosh underneath.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE

S²LOW

Point 16
Plan.



CS
EUROPE

FUSION DES RÉTABLISSEMENTS RD62 – PARGNY – EPÉNANCOURT - MORCHAIN

29 SEPTEMBRE 2022

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



Cofinancé par le mécanisme pour l'interconnexion
en Europe de l'Union européenne

LES PRINCIPALES MODIFICATIONS DE TRACÉ

• VC MORCHAIN – RD62

- + A la demande des collectivités et la CA 80 en début d'année 2022, le rétablissement de la VC Morchain a été modifiée, pour répondre aux objectifs suivants :

- Réduire les emprises foncières des franchissements du CSNE et des voies sur le parcellaire agricole
- Faciliter l'organisation du parcellaire à réaliser dans le cadre de l'AFAFE

+ Contrainte à prendre en compte :

- La présence du périmètre de captage à Morchain

+ Ce nouveau tracé remplace les rétablissements Morchain-D103 et Morchain-Epéanancourt

+ Carrefour sur la D62 à proximité de Pargny, au droit de l'accès existant au chemin rural

2 Avancement études PRO - 29/09/2022



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_40-DE